

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 ☎ 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Janvier 2018

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absents excusés : J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 08 Décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Ecole de Labach - Propositions d'achat :

Dans le cadre du projet de vente de l'école de Labach, Madame le Maire présente au conseil municipal Madame Maury, intéressée par ce bien. Celle-ci a souhaité venir présenter son projet :

Son projet étant la rénovation de l'ancienne école et la création d'un gîte d'étape d'une capacité de 15 personnes pour les randonneurs du GR10, permettant ainsi un développement économique et touristique de la vallée (petite restauration, accompagnateurs en montagne, sorties en famille, accueil de groupes, de randonneurs du GR10 ou autres...). Il est constaté un manque dans le secteur, notamment en termes d'accueil des randonneurs et cette activité apporterait une complémentarité avec les structures existantes au village, l'Auberge du Crabère, le Camp de l'Ours. Ce gîte serait tenu par son fils qui exercerait également une activité de maraîchage.

Madame Maury fait au conseil municipal une proposition d'achat à 60 000€.

Remerciant Madame Maury, le conseil municipal après délibération et étude d'une seconde proposition à 50 000€ en vue de réaliser une résidence secondaire, retient la proposition de Madame Maury.

Vote : POUR : 6 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 2 voix

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente et la vente par acte authentique qui en découlera et tout document se rapportant à cette transaction.

2) Auberge du Crabère :

Fin de gérance par anticipation. Une rupture anticipée du bail au 31 Janvier 2018 a été demandée par les gérantes Mesdames Jouvenet.

Une délibération sera prise pour autoriser Mme Le Maire à restituer la caution une fois l'état des lieux réalisé.

Une nouvelle annonce a été déposée afin de trouver de nouveaux gérants. A ce jour, deux couples ont postulé. Il est décidé de déposer également une annonce à Pôle Emploi pour trouver d'autres candidats.

3) Parking entrée du village :

Délibération en investissement avant budget.

Afin de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du budget de l'exercice 2018, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater une dépense sur le compte 2315-113 pour un montant de 17 976 30 €.

Cette somme représente l'acompte de 50% sur les travaux du parking entrée de village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

